Im	nr	ım	ρr
<u> </u>			<u>UI</u>

Notre-Dame : Paris vote le projet de requalification des abords

Image

Le 15 avril, les élus de la ville de Paris ont validé à la quasi-unanimité le projet de requalification des abords du site de la cathédrale Notre-Dame.

Avec l'ambition de « faire revenir les Parisiens dans le berceau de Paris et accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions », la mairie souhaite repenser complètement l'accueil de l'édifice, ses accès depuis le parvis, la gestion des flux, la continuité avec la Seine, la végétalisation du site, les parcours à travers l'île et les perspectives. Sont également inclus les espaces souterrains comprenant la crypte archéologique et un parking sur deux niveaux, les squares Jean XXIII et de l'Ile-de-France jusqu'à la pointe de l'Ile de la Cité, les quais de Seine, haut et bas, les rues adjacentes : rue du Cloître Notre-Dame, rue de la Cité, rue de l'Archevêché.

La valorisation de cet espace « fragmenté » de 4,4 ha « participera à la mise en valeur de Notre-Dame et à un meilleur accueil des visiteurs », argue la délibération soumise aux élus. Un budget de 50 millions d'euros est consacré à ce projet qui « est mené en étroite collaboration avec l'établissement public chargé de la reconstruction de la cathédrale », a fait valoir Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire.

Marché de maîtrise d'œuvre au printemps 2021

Ce projet fera l'objet d'une procédure internationale de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre qui sera lancée au printemps 2021. Elle s'adressera à des équipes pluridisciplinaires portées par des architectes, urbanistes ou paysagistes, accompagnés de spécialistes du patrimoine, de l'environnement, de la programmation de l'espace public et de bureaux d'études techniques. La sélection des maîtres d'œuvre est envisagée sous la forme d'un dialogue compétitif à deux tours avec quatre équipes admises à dialoguer.

Le calendrier prévisionnel prévoit la sélection des quatre équipes à l'été et la remise du cahier des charges définitif, un premier tour de la phase « dialogue » du dialogue compétitif en décembre prochain et un second tour de la phase « dialogue » en avril 2022, avant une sélection du lauréat à l'été suivant. Les études de conception et le dépôt des autorisations administratives sont prévus sur 2023-2024, les travaux devant débuter fin 2024.